

**LES FERMES AGROÉCOLOGIQUES DE SÉGUR
PROPOSENT
UN ESPACE TEST AGRICOLE POUR UN JARDINIER-MARAÎCHER
À PARTIR DE SEPTEMBRE 2018**

Les fermes agroécologiques de Ségur situées sur la commune de Ségur-le-Château en Corrèze (19230) ont créé en 2016 un espace-test de maraîchage sur petite surface, type micro-ferme.

Celui-ci se situe sur le site dit « au Sauvage » à l'entrée du village de Ségur. Il s'agit d'une ancienne métairie constituée de bâtiments et de terre.

- 1 maison de 76 m²
- 1 grange de 200 m²
- 1 boutique/atelier de 40 m²
- 1 parcelle de 0,575 ha (cadastrée 233) certifiée Bio - équipée de deux tunnels de 30x7m soit 420m² couverts, d'un puits et d'un système d'irrigation (goutte à goutte dans les serres, lignes d'alimentation permettant d'installer de l'aspersion) - cultivée en permaculture (test N°1 Tom Goguet 2016/2017 - test N°2 Diane Mimouni 2017/2018) : 2 parcelles de 130m² (10 buttes de 13m de long) + 3 parcelles de 150m² soit environ 700m² de plein champ (la surface de la parcelle offre encore des possibilités d'agrandissement).

Cet ensemble (la maison, la grange et les terres) est adapté à un porteur de projet qui souhaite tester une activité de production maraîchère selon des pratiques agroécologiques au cœur d'un village rural (120 habitants).

Le lieu-test agricole de Ségur-le-Château "au Sauvage" est membre du collectif Paysan Dès Demain (<http://paysandesdemain.fr/>). Paysan Dès Demain est l'Espace Test Agricole du Limousin s'inscrivant dans le réseau national Reneta (<http://www.reneta.fr/>). L'association Limousine regroupe plusieurs lieux-test en archipel sur le territoire, ainsi que des structures de formation et d'accompagnement des porteurs de projet à l'installation et des entrepreneurs à l'essai (ou testeur).

Un porteur de projet : « testeur jardinier-maraîcher »

Le « testeur jardinier-maraîcher » teste la culture et la production maraîchère biologique sur une petite surface. Une agriculture vivrière locale de qualité dont l'objectif premier est de nourrir les habitants de Ségur et ses contrées voisines (épicerie du village, vente à la ferme, panier, marché), de fournir les restaurants locaux etc.

Les compétences du porteur de projet

Le candidat doit faire état d'une formation professionnelle reconnue en maraîchage BIO (CAPA, BTSA), éventuellement être titulaire du certificat de maraîchage permaculturel ou d'une expérience significative.

Une mise à disposition

- la parcelle 0,575 ha (cadastrée 233) • la grange de 200 m² • l'atelier / boutique • un accès aux moyens de production (serres, irrigation, outils) et commercialisation

Un statut juridique

Contrat de prêt à usage (commodat)

Un logement

Location de la maison de métayer de 76m² (à définir, la dernière location était de 300 euros).

Contacts

Astrid Verspieren (fondatrice du projet) - tél 06 22 86 94 20 - avpaysagiste@gmail.com

Paysan Dès Demain : 06 43 63 97 90